



**Morel Bertrand, Kolly Nicolas, Collaud Romain, Collomb Eric, Schneuwly Achim, Dorthe Sébastien, Genoud (Brailard) François, Demierre Philippe, Moussa Elias, Marmier Bruno**

Faculté de droit à la Tour Henri : assez attendu !

Cosignataires : 1

Réception au SGC : 23.03.21

Transmission au CE : \*23.03.21

## Dépôt et développement

Le 10 octobre 2013, le Grand Conseil votait par 99 voix contre 1 l'octroi d'un crédit d'étude de 8 222 000 francs pour l'acquisition de terrain et de l'étude en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri à Fribourg. Dans ce montant, 1 720 000 francs étaient alloués à l'acquisition de l'immeuble de la Fondation le Tremplin.

Lors de l'examen de ce crédit d'étude, le Conseil d'Etat avait indiqué qu'un crédit d'engagement pourrait être soumis au Grand Conseil puis au peuple d'ici à la fin de la législature, soit au plus tard en 2016. Par la suite, un concours d'architecture a été très rapidement mis sur pied avec publication à la fin 2013. Le vernissage du concours d'architecture s'est déroulé quelques mois plus tard, le 25 juin 2014, et, à ce moment-là, le lauréat était connu. Depuis, ce dossier est au statu quo.

Il est inconcevable que depuis l'année 2009 (date de la décision de principe d'implanter une extension de l'Université sur ce site) jusqu'à aujourd'hui, il n'ait pas été possible de déménager et de trouver des terrains adéquats pour la Fondation le Tremplin et donc de débiter la réalisation de ce nouveau bâtiment.

Aujourd'hui, la Faculté de droit de l'Université de Fribourg dispose de locaux absolument insatisfaisants. Cette Faculté parvient encore à attirer des étudiants grâce essentiellement à son enseignement de qualité et à son excellente réputation. Cependant, le fait qu'elle ne dispose pas d'un bâtiment adéquat est un énorme désavantage face aux autres universités.

Dans sa réponse à la question 2017-CE-301, le Conseil d'Etat indiquait qu'un projet de décret pourra être transmis au Grand Conseil avant le printemps 2019.

Dans sa réponse à la question écrite 2019-CE-78, le Conseil d'Etat expliquait qu'un recours dans le cadre de la procédure des marchés publics avait retardé un peu le processus et que maintenant celui-ci était paralysé à cause semble-t-il du déménagement de la Fondation le Tremplin, ceci conformément aux engagements pris avec cette Fondation.

Répondant à la question d'une députée lors de l'examen du budget 2021 le mardi 17 novembre 2020, le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert indiquait qu'initialement, 1,7 million avait été prévu pour trouver de nouveaux locaux pour le Tremplin mais que le coût du déménagement de cette Fondation, au vu des exigences de cette dernière, s'élèverait plutôt entre 8 à 10 millions. Les signataires du présent mandat ne disposent pas des informations permettant de vérifier les informations qui précèdent.

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Cela étant, nous ne sommes pas satisfaits du traitement de cette affaire par le Conseil d'Etat et ses services. Le dossier de la Tour Henri a beaucoup trop attendu. Il doit être traité en première priorité par le Conseil d'Etat.

Forts de ce qui précède, les signataires du présent mandat demandent, par l'intermédiaire de cet instrument parlementaire :

1. d'octroyer le montant complémentaire nécessaire (8 à 10 millions – 1,7 millions = 6.3 à 8.3 millions environ) permettant de concrétiser le déménagement de la Fondation le Tremplin, permettant ainsi de « débloquer » le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri. Si besoin, un projet de décret devra être soumis au Grand Conseil afin d'affecter ce montant complémentaire ;
2. moyennant l'octroi de ce financement complémentaire, de finaliser l'accord avec la Fondation le Tremplin pour son déménagement d'ici au 30 juin 2021 ou à tout le moins de passer un accord de principe avec le Tremplin d'ici à cette date ;
3. de présenter, avant la session de décembre 2021, le crédit de construction au Grand Conseil pour la construction du bâtiment de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, visant à réaliser le projet ayant fait l'objet du concours d'architecture en 2014.

Le présent mandat est assorti d'une requête d'urgence (art. 174 LGC). Cette requête d'urgence demande que le Conseil d'Etat réponde à ce mandat afin que celui-ci puisse être examiné et pris en considération par le Grand Conseil lors de sa session du mois de mai 2021, eu égard au délai demandé par le mandat.

---